

Image not found or type unknown



FAUT IL PAYER QUAND JE N AI PAS UNE CENTIME POUR REGLER L ENTERREMENT

Par **la bigoudene**, le **20/09/2019** à **08:52**

Ma mere est decedee sous peu je ne l'ai pas vu depuis 5 ans. et surprise que j'ai un demi frere et mon beau pere qui n'est pas gentil... ils m'envoient à regler 6000euro et je ne vis qu'une allocation adulte handicapé. je ne peux pas payer... en plus ils ont de beaux moyens.
QUE FAIRE MERCI DE VOTRE AIDE

Par **Visiteur**, le **20/09/2019** à **09:53**

Bonjour

D'abord, votre mère avait eu un autre enfant, qui doit prendre sa part.

Ensuite, votre beau-père est également concerné, car avant tout, c'est au conjoint de régler les frais d'obsèques au titre du devoir entre époux.